



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 85 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la chaussée et le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route de Begnins

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mercredi 19 mai 2010 à 20h00
Collège des Tuillières: salle n° 101

Municipal responsable: M. Olivier Fargeon

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Le programme établi par le plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal prévoit cette année des travaux de réfection le long de la route de Begnins, entre la place de la Gare et la sortie du parking des usagers de la poste. En effet, l'état de ce tronçon supportant notamment le passage de véhicules lourds, comme par exemple les cars postaux et le TUG, nécessite le remplacement et le reprofilage de la couche superficielle du revêtement bitumineux existant.

Nécessitant des conditions météorologiques favorables, ces travaux devront impérativement se réaliser au cours de l'été à venir.

Conduite d'eau

En parallèle, posée en 1924, la conduite d'adduction d'eau alimentant les propriétés riveraines a fait l'objet ces dernières années de plusieurs interventions d'urgence, conséquences probables de l'âge respectable de cette canalisation. Compte tenu de cette remarque et ayant à l'esprit que la durée de vie moyenne d'une conduite similaire correctement entretenue est admise à 100 ans, nous jugeons opportun de profiter de l'occasion qui nous est donnée par les travaux susmentionnés pour remplacer cette conduite sur le tronçon concerné.

Parmi les différentes sociétés exploitant un réseau de distribution souterrain et informées de la présence probable de travaux le long de la route de Begnins, seul le service du gaz de la ville de Lausanne s'est montré intéressé pour procéder au renouvellement de ses installations et ainsi bénéficier d'éventuelles synergies.

Aménagements routiers

D'autre part, les doléances formulées par de nombreux riverains de la route de Begnins, lors de la mise en place de la zone 30 sise au nord de la ville, nous ont également poussés à mener une réflexion sur d'éventuelles mesures complémentaires à entreprendre. En effet, il nous était reproché à cette occasion de ne pas modérer cette rue où les conditions de sécurité étaient jugées insuffisantes, contrairement aux investigations réalisées par nos soins. Pour mémoire, les relevés de vitesse indiquaient un V_{85}^1 de 46 km/h lors des jours ouvrables (2% du trafic journalier excédaient une vitesse de 55 km/h).

En excluant la route de Begnins du périmètre de la zone 30, la municipalité souhaitait conserver l'attractivité de cet axe participant de manière directe à l'accessibilité de la gare, notamment pour les véhicules motorisés. Par conséquent, une forte modération de cet itinéraire, par exemple en y aménageant des décrochements horizontaux (rétrécissements ponctuels, stationnement alterné) ou verticaux (seuils surélevés) n'est pas souhaitable.

Aménagements piétons

En tant que liaison naturelle et directe entre le nord-ouest de la ville et la gare, la route de Begnins est un axe fortement fréquenté par les piétons qui n'y disposent malheureusement pas d'aménagements généreux. Le trottoir reliant de manière continue la gare à l'avenue du Mt-Blanc ne mesure actuellement que 1.50 mètres de large, contraignant ainsi les piétons lors de périodes de forte affluence à empiéter sur la chaussée pour se croiser.

¹ Vitesse qui n'est pas dépassée par 85% de tous les véhicules observés.

Au vu de ce constat, la municipalité propose d'élargir le trottoir à 2 mètres offrant ainsi un cheminement plus confortable et plus sécurisant pour les nombreux piétons empruntant cet itinéraire. De plus, cette mesure s'inscrit entièrement dans les propositions du plan des mobilités douces qui prévoit sur ce tronçon d'offrir aux piétons des espaces adaptés.

L'élargissement du trottoir se réalisant au détriment de la largeur des voies de circulation, cette mesure permettra de surcroît de répondre en partie aux doléances des riverains. En effet, la réduction de la largeur de la chaussée permettra d'obtenir une modération de la vitesse des usagers motorisés sans pour autant entraver la fluidité du trafic, notamment lors du passage de véhicules aux dimensions importantes tels que les cars postaux ou le TUG.

Coût des travaux

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprises, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Remplacement de la conduite d'eau sous pression	112'000.-
Elargissement du trottoir et entretien du revêtement	151'000.-
Frais d'ingénieurs et de géomètre	13'500.-
Frais de reproduction, copies	1'000.-
Divers et imprévus (env. 3.5 %)	10'000.-
Montant total HT	287'500.-
T.V.A. 7,6 % arrondi à	21'500.-
Montant total TTC	309'000.-

Relevons que l'Etablissement cantonal d'assurances subventionnera partiellement les travaux de remplacement de la conduite d'eau sous pression.

Financement

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 309'000 fr. aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 3%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 19'570 francs (intérêts : 9'270 francs et amortissements de 10'300 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal no 85 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la chaussée et le remplacement d'une conduite d'eau sous-pression à la route de Begnins ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 309'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 309'000 fr.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Annexes: plan synoptique du périmètre des travaux
tableau du plafond d'endettement

ANNEXE I – Préavis n°85

REPLACEMENT CONDUITE D'EAU, ELARGISSEMENT TROTTOIR ET ENTRETIEN REVETEMENT

Plan synoptique du périmètre des travaux

